



**CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA**

**RAPPORT SUR LES ALLÉGATIONS DU
DIRECTEUR DU SERVICE CANADIEN DU
RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ RICHARD
FADDEN CONCERNANT L'INFLUENCE
ÉTRANGÈRE EXERCÉE AUPRÈS DE POLITIENS
CANADIENS**

**Rapport du Comité permanent
de la sécurité publique et nationale**

Le président

Kevin Sorenson, député

MARS 2011

40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à :
Les Éditions et Services de dépôt Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

**RAPPORT SUR LES ALLÉGATIONS DU
DIRECTEUR DU SERVICE CANADIEN DU
RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ RICHARD
FADDEN CONCERNANT L'INFLUENCE
ÉTRANGÈRE EXERCÉE AUPRÈS DE POLITIENS
CANADIENS**

**Rapport du Comité permanent
de la sécurité publique et nationale**

Le président

Kevin Sorenson, député

MARS 2011

40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION

COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

PRÉSIDENT

Kevin Sorenson

VICE-PRÉSIDENTS

Mark Holland

Don Davies

MEMBRES

Roger Gaudet

Andrew Kania

Phil McColeman

Rick Norlock

Alexandra Mendes

Ben Lobb

Dave Mackenzie

Maria Mourani

Brent Rathgeber

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Kelly Block

Mario Laframboise

Marcel Proulx

L'hon. Navdeep Bains

L'hon. Shawn Murphy

Jean-Yves Laforest

Paul Calandra

LaVar Payne

Tim Uppal

John Rafferty

Richard Nadeau

GREFFIER DU COMITÉ

Roger Préfontaine

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Lyne Casavant, Tanya Dupuis

LE COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

a l'honneur de présenter son

HUITIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a examiné les allégations du directeur du Service Canadien du renseignement de sécurité Richard Fadden concernant l'influence étrangère exercée auprès de politiciens canadiens et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT SUR LES ALLÉGATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ RICHARD FADDEN CONCERNANT L'INFLUENCE ÉTRANGÈRE EXERCÉE AUPRÈS DE POLITICIENS CANADIENS	1
1. INTRODUCTION	1
1.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE	1
2. CHRONOLOGIE	1
3. PRÉCISIONS APPORTÉES PAR RICHARD FADDEN DEVANT LE COMITÉ LE 5 JUILLET 2010	3
4. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS	5
5. CONCLUSION	8
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	9
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	11
ANNEXE C : LETTRE DE RICHARD B. FADDEN	13
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	15
OPINION DISSIDENTE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	17
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS	19

RAPPORT SUR LES ALLÉGATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ RICHARD FADDEN CONCERNANT L'INFLUENCE ÉTRANGÈRE EXERCÉE AUPRÈS DE POLITICIENS CANADIENS

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE

En mars 2010, le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), Richard Fadden, a fait des déclarations publiques au sujet d'une présumée ingérence étrangère auprès de la classe politique canadienne. Au mois de juin 2010, les propos de M. Fadden, prononcés trois mois auparavant, ont été rapportés par la chaîne CBC à l'échelle nationale. Bon nombre de politiciens et de Canadiens ont vivement réagi à ces déclarations. Inquiet des répercussions possibles de ces remarques sur l'intégrité des membres élus, notre Comité a voulu obtenir des précisions et de l'information auprès de M. Fadden.

En conformité avec le paragraphe 108(2) du Règlement de la Chambre des communes, notre Comité a tenu deux séances d'information, le 5 juillet et le 8 décembre 2010, au cours desquelles nous avons entendu les témoignages de Richard Fadden et de Marie-Lucie Morin, ex-conseillère à la sécurité nationale auprès du premier ministre et secrétaire associée du Cabinet¹. Nous résumons dans le présent rapport les propos entendus au cours de ces séances et nous y présentons nos propres observations et recommandations.

2. CHRONOLOGIE

M. Fadden a dit au Comité que vers la fin de l'année 2009, le SCRS l'avait informé de ses préoccupations au sujet d'une possible ingérence étrangère auprès de certains politiciens canadiens. Les enquêteurs, à ce moment, n'avaient pas encore déterminé si les cas précis avaient outrepassé les limites prévues par la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*² (ci-après la Loi).

M. Fadden a aussi signalé au Comité qu'au début de l'année 2010, il avait informé, de manière générale, l'ex-conseillère à la sécurité nationale, Mme Morin, de dossiers

1 La liste complète des témoins invités à comparaître se trouve à l'annexe A et la liste des mémoires à l'annexe B.

2 1984, Chapitre C-23.

touchant l'ingérence étrangère dans les milieux politiques canadiens, dans le but de déterminer la procédure à suivre lorsque les dossiers d'enquêtes du SCRS seraient complétés.

À la fin de mars 2010, à l'occasion d'une soirée organisée au Royal Canadian Military Institute (RCMI) de Toronto, M. Fadden a prononcé une allocution devant un auditoire de policiers, de spécialistes du renseignement et d'experts militaires. Son allocution a été filmée dans le cadre du 25^e anniversaire du SCRS en vue d'une diffusion ultérieure à la chaîne CBC. En réponse à une question dans la salle, le directeur a donné des précisions sur des cas d'ingérence étrangère au Canada. Le discours et les réponses de M. Fadden ont été diffusées aux émissions « Inside CSIS » et « The National » de la chaîne CBC.

Les 21 et 22 juin 2010, à l'émission « The National », Peter Mansbridge souligne et questionne les déclarations de M. Fadden portant sur l'ingérence étrangère. À la suite de la diffusion de ces émissions, on a reproché au directeur d'avoir fait les allégations publiques suivantes à propos de politiciens canadiens :

- Il y a plusieurs politiciens municipaux en Colombie-Britannique et dans au moins deux provinces où l'on retrouve des ministres de la Couronne qui sont soumis, selon nous, à tout le moins à l'influence générale d'un gouvernement étranger³.
- Ils n'ont pas vraiment caché leurs liens, mais ce qui nous a surpris, c'est l'ampleur que cela a pris au fil des ans. Nous voyons maintenant, dans deux ou trois cas, des signes qui indiquent qu'ils modifient réellement leurs politiques publiques en fonction de leurs liens avec ce pays en particulier⁴.

Et de lobbyistes chinois :

- Ils financent des instituts Confucius dans la plupart des campus au Canada. Ils les financent. Ils sont en sorte gérés à partir de l'ambassade ou des consulats. Personne n'est au courant que les autorités chinoises y sont mêlées. Ils organisent des manifestations contre [...] ils organisent des manifestations contre certaines politiques du gouvernement canadien qui concernent la Chine. Ils ont organisé des manifestations pour dénoncer les cinq poisons, comme ils sont appelés, c'est-à-dire la Taïwan, le Falun Gong et d'autres⁵.

3 Déclaration de Richard Fadden, au Royal Canadian Military Institute (RCMI) au mois de mars 2010, diffusée dans le cadre de l'émission « The National » le 22 juin 2010. L'entrevue peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.cbc.ca/video/#/Shows/1221254309/ID=1528200373>.

4 Réponse donnée par Richard Fadden à une question de la part de Peter Mansbridge dans le cadre de l'émission « The National », le 22 juin 2010, <http://www.cbc.ca/video/#/Shows/1221254309/ID=1528200373>.

5 Commentaire de Richard Fadden fait au RCMI, diffusé dans le cadre de l'émission « Inside CSIS » avec Brian Stewart, <http://www.cbc.ca/thenational/indepthanalysis/story/2010/06/21/national-insideccsis.html#ID=1530660835>.

Dans une lettre au Comité datée du 31 août 2010⁶, M. Fadden a confirmé que des membres du cabinet du ministre avaient pris connaissance au préalable du contenu de son allocution au RCMI, mais pas du contenu des réponses données aux questions émanant de l'auditoire.

À savoir si le personnel du cabinet du ministre de la Sécurité publique connaissait préalablement le contenu de mon allocution au Royal Canadian Military Institute (RCMI) et de l'entrevue que j'ai accordée à la Canadian Broadcast Corporation (CBC), je confirme que j'avais préalablement discuté de ces deux événements, de manière générale, avec le ministre, et que j'avais reçu son aval à cet égard. Le discours prononcé au RCMI avait été examiné par le personnel du cabinet du ministre ainsi que par celui du bureau de la conseillère à la sécurité nationale (CSN). Je souligne que, bien entendu, aucune des paroles que j'ai prononcées pendant la période de questions n'avait fait l'objet d'un tel examen⁷.

M. Fadden a informé le Comité qu'il avait communiqué un ou deux jours après les entrevues à la CBC avec le ministre de la Sécurité publique, et avec l'ex-conseillère à la sécurité nationale, afin de les informer de l'existence de deux ou trois dossiers inquiétants d'ingérence étrangère dans la classe politique, que l'analyse des dossiers serait bientôt terminée et qu'ils allaient en être informés de manière officielle « très bientôt⁸ ».

Suite aux entrevues avec M. Mansbridge, M. Fadden a apporté des précisions à ses déclarations. Dans sa lettre au Comité en date du 31 août, M. Fadden a aussi fait savoir que les précisions apportées à sa déclaration, suite aux entrevues avec M. Mansbridge, avaient été apportées en consultation avec les membres du personnel du SCRS, le cabinet du ministre et le bureau de l'ex-conseillère à la sécurité nationale⁹.

Le 8 décembre 2010, M^{me} Morin a confirmé que le rapport du SCRS portant sur les cas précis d'ingérence étrangère a été présenté au gouvernement. Elle a aussi confirmé que son bureau avait pris connaissance au préalable du contenu de l'allocution de M. Fadden au RCMI, mais a pris soin d'ajouter ceci : « Ce n'est probablement pas moi qui l'aie examiné personnellement; c'est plutôt mon personnel qui l'a fait¹⁰. »

3. PRÉCISIONS APPORTÉES PAR RICHARD FADDEN DEVANT LE COMITÉ LE 5 JUILLET 2010

D'entrée de jeu, il importe de souligner ce que M. Fadden a dit au Comité :

Monsieur le président, je ne pense pas avoir manqué à mes responsabilités. Comme je l'ai dit, je regrette d'avoir donné les détails. La sécurité nationale n'a pas été mise en danger et des individus n'ont pas été identifiés. C'était vraiment un manque d'attention de ma part. Je commençais à répondre aux questions. Je n'ai pas autant d'expérience que

6 La lettre de M. Fadden se trouve à l'annexe C.

7 Lettre au Comité en date du 31 août 2010 de la part de Richard Fadden.

8 *Témoignages*, 5 juillet 2010.

9 Lettre au Comité en date du 31 août 2010 de la part de Richard Fadden.

10 *Témoignages*, 8 décembre 2010.

vous dans ce genre de choses. Je n'ai simplement pas porté suffisamment attention, mais la sécurité nationale n'a pas été violée. Je n'ai rien dit qui m'aurait rendu susceptible d'avoir violé la loi sur la sécurité de l'information.

Lorsqu'on lui a demandé s'il estimait qu'il devait présenter des excuses à la communauté chinoise canadienne du pays, et en particulier aux politiciens canadiens d'origine chinoise, pour avoir insinué que leurs allégeances étaient suspectes, voici ce que M. Fadden a répondu :

Non, monsieur le président, je ne le pense pas. Je pense qu'en ces rares occasions où ils pourraient se sentir concernés par leurs préoccupations, ce sont des victimes. Je ne pense pas qu'ils soient le problème. Je pense que le problème, c'est la puissance étrangère. Et la raison principale pour laquelle nous œuvrons dans ce domaine, c'est pour protéger les Canadiens contre une puissance étrangère. Donc, je ne pense pas que des excuses soient nécessaires¹¹.

M. Fadden a de plus été invité à reconnaître les répercussions néfastes de ses déclarations sur les politiciens, mais il a omis de le faire.

Il faut noter que M. Fadden a aussi soutenu que le fait d'avoir parlé d'ingérence étrangère ainsi que les précisions qu'il a pu donner à cet égard n'ont pas menacé la sécurité du Canada. Selon lui, aucun nom ni de détail précis n'a été révélé et les informations étaient de nature très générale. Il s'agit par ailleurs d'un phénomène qui existe depuis longtemps, selon M. Fadden. Tel qu'il l'a expliqué au Comité, le SCRS doit compléter des analyses de cas spécifiques avant d'en faire rapport au gouvernement. Ce n'est qu'à ce moment que le SCRS en informe le ministre de la Sécurité publique.

M. Fadden a aussi mentionné que le phénomène de l'ingérence étrangère fait partie intégrante des rapports du SCRS et est prévu à la Loi depuis son adoption en 1984. Selon l'article 2, « constituent des menaces envers la sécurité du Canada : les activités influencées par l'étranger qui touchent le Canada ou s'y déroulent et sont préjudiciables à ses intérêts et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse ou comportent des menaces envers quiconque ». Tel qu'expliqué au Comité, « l'ingérence étrangère est une tentative de la part d'agents d'un État étranger d'influencer les opinions et les décisions des Canadiens dans le but d'en tirer un avantage sur le plan politique, stratégique ou économique.¹² »

Il convient de souligner ici que l'ingérence étrangère diffère de l'espionnage et du terrorisme. Ces derniers impliquent une menace immédiate pour la sécurité nationale et entraîne de graves conséquences. Le « degré de gravité » des activités d'ingérence étrangère varie, selon M. Fadden, de sorte que ce ne sont que les cas les plus sérieux qui menacent la sécurité nationale. Les cas d'ingérence étrangère dont il est question dans ce rapport et au sujet desquels le Comité n'a obtenu aucune précision ne répondaient pas, selon M. Fadden, à ces critères.

11 *Témoignages*, 5 juillet 2010.

12 Richard Fadden, *Témoignages*, 5 juillet 2010.

Le Comité n'a pas reçu de précisions ou de réponses aux questions suivantes¹³ :

- À quelles provinces faisiez-vous allusion, monsieur, lorsque vous avez parlé de deux ministres?
- À quelle municipalité faisiez-vous allusion, monsieur, lorsque vous avez parlé de politiciens municipaux de la Colombie-Britannique influencés par des gouvernements étrangers?
- [Q]ui sont les personnes dont vous parliez, monsieur Fadden?

M. Fadden a refusé de répondre à ces questions en faisant valoir qu'il s'agissait là d'information de nature opérationnelle.

4. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Les observations et recommandations suivantes reflètent les conclusions tirées par le Comité à l'égard des déclarations publiques faites par M. Fadden, en tant que directeur du SCRS.

- Les remarques de M. Fadden ont eu des répercussions néfastes et nuisibles sur les Canadiens d'origine chinoise et d'autres origines culturelles et leurs représentants élus.
- Aucun témoin qui a comparu devant le comité n'a reconnu les dommages causés, entre autres à la communauté chinoise canadienne, par les allégations non fondées.
- Personne n'a jugé bon ni nécessaire de présenter des excuses pour ces observations.
- Aucune preuve ni donnée n'a été présentée au comité à l'appui des allégations de M. Fadden.
- Aucun témoin n'a précisé quelles provinces étaient en cause ni quels étaient les motifs d'influence étrangère alléguée.
- Les témoins ont toutefois confirmé qu'aucun premier ministre provincial n'avait été contacté par M. Fadden ou le conseiller national pour la sécurité au sujet de l'influence étrangère exercée par l'un de ses ministres.
- Les témoins ont également confirmé que la GRC n'avait pas été appelée à enquêter sur l'influence étrangère.

13 Ces questions émanent du député Don Davies et ont été tirées des *Témoignages* du 5 juillet 2010.

- Les membres du comité ont donné à M. Fadden toutes les chances voulues pour prouver ses allégations, mais il n'a pu le faire ni voulu le faire.
- Les membres du comité ont donné à M. Fadden toutes les chances voulues pour se rétracter, mais il ne l'a pas fait.
- Le ministre de la Sécurité publique n'a pas répondu à l'invitation du Comité pour répondre à des questions à ce sujet.
- Le gouvernement, n'ayant pas réussi à corroborer ni à réfuter les allégations publiques faites par M. Richard Fadden, avec l'approbation préalable d'un membre du Conseil exécutif, voulant que certains élus municipaux de la Colombie-Britannique et de deux ministres provinciaux soient à la solde de gouvernements étrangers, se trouve complice et responsable de ces affirmations non corroborées.

En conséquence, le Comité recommande :

Recommandation 1 :

Que le ministre de la Sécurité publique et le Premier ministre soient tenus responsables des propos inacceptables tenus par le directeur du SCRS lors de l'entrevue puisque toutes les lignes de communication dudit directeur doivent normalement être préautorisées par le ministre de la Sécurité publique ou le bureau du Premier ministre.

Recommandation 2 :

Que le gouvernement réfute catégoriquement les déclarations de M. Fadden et de présenter des excuses à la communauté chinoise ainsi qu'aux autres communautés culturelles du Canada visées et froissées par les allégations de M. Fadden à propos de l'ingérence étrangère grandissante dans la politique canadienne, pour avoir laissé M. Fadden formuler ces allégations sans fondement, et il demande au premier ministre de déposer ces excuses à la Chambre des communes dans les meilleurs délais.

Bien que l'ex-conseillère à la sécurité nationale ne partage pas l'opinion des membres du Comité à l'effet que les propos de M. Fadden ont jeté le discrédit sur la classe politique, le Comité estime que M. Fadden a semé consternation et anxiété par ses soupçons injustifiés. De l'avis du Comité, M. Fadden a sérieusement entaché la réputation des élus canadiens. Le Comité recommande donc :

Recommandation 3 :

Que le ministre de la Sécurité publique exige la démission de Richard Fadden pour avoir déclaré, dans un contexte qu'il contrôlait parfaitement, que notamment des ministres de deux provinces ainsi que des élus municipaux de la Colombie-Britannique étaient des agents d'influence de gouvernements étrangers, semant ainsi le doute sur la probité et l'intégrité de nombre d'élus et créant un climat de suspicion et de paranoïa.

Le Comité est préoccupé par les propos de M. Fadden à l'effet qu'il ne croit pas avoir manqué à ses responsabilités en tant que directeur du SCRS et que les précisions apportées dans une de ses réponses au RCMI étaient dues à un manque d'attention de sa part. Le Comité estime que les entrevues et les déclarations publiques du directeur du Service canadien du renseignement de sécurité Richard Fadden étaient tout à fait inopportunes et indignes du poste qu'il occupe.

À la lumière de ces considérations, le Comité recommande :

Recommandation 4 :

Que le Parlement blâme le ministre de la Sécurité publique et le Premier ministre pour avoir permis au directeur du SCRS d'aller au-delà de son mandat prévu par la loi en faisant, via les médias, des déclarations spectaculaires irresponsables semant le doute dans l'esprit de bon nombre de citoyens sur la probité et la loyauté d'élus municipaux et de ministres provinciaux.

Recommandation 5 :

Que le directeur du SCRS respecte un devoir de réserve et ne participe à aucune tribune publique autre que celle prévue dans le cadre des activités du Parlement.

Recommandation 6 :

Que le directeur du SCRS ne devienne pas un agent d'influence à la solde de l'agenda politique et idéologique du gouvernement et qu'il se consacre plutôt à la mission du SCRS prévue par la loi.

Recommandation 7 :

Qu'à l'avenir, les personnes occupant des postes élevés, comme le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité, ne soient pas autorisées à faire des déclarations publiques critiquant de

manière cavalière certains groupes et que si de telles déclarations devaient se produire, le gouvernement du Canada intervienne immédiatement pour les clarifier et demander des comptes aux responsables.

5. CONCLUSION

Les allégations du directeur du SCRS ont nui à l'image de la classe politique et à celle de la communauté chinoise canadienne. Le Comité estime que M. Fadden a plongé le monde politique dans un climat de suspicion et a semé le doute sur l'intégrité des politiciens et de la communauté chinoise canadienne. Le Comité exhorte le gouvernement de réagir le plus rapidement possible aux propos de M. Fadden par la mise en œuvre immédiate de nos recommandations. Cette action est nécessaire, croyons-nous, afin de renforcer la confiance de tous les Canadiens dans ses membres élus.

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
Service canadien du renseignement de sécurité	2010/07/05	28
John Dunn, Directeur général, Communications		
Andy Ellis, Directeur adjoint, Politiques et partenariats stratégiques		
Richard B. Fadden, Directeur		
À titre personnel	2010/12/08	46
Marie-Lucie Morin, Ex-conseillère à la sécurité nationale auprès du premier ministre et secrétaire associée du Cabinet		

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organisations et individus

**Association pour apprendre et préserver l'histoire de la Seconde Guerre mondiale en
Asie**

ANNEXE C
LETTRE DE RICHARD B. FADDEN



Director - Directeur

AUG 31 2010
AOUT

Monsieur Roger Préfontaine
Greffier, Comité permanent de la
sécurité publique et nationale
Chambre des communes
131, rue Queen, 6^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le greffier,

Le 5 juillet 2010, lors de ma comparution devant le Comité permanent pour discuter de l'ingérence étrangère au Canada, je me suis engagé à donner suite, par écrit, à des questions qui m'ont été posées par les députés.

À savoir si le personnel du cabinet du ministre de la Sécurité publique connaissait préalablement le contenu de mon allocution au Royal Canadian Military Institute (RCMI) et de l'entrevue que j'ai accordée à la Canadian Broadcasting Corporation (CBC), je confirme que j'avais préalablement discuté de ces deux événements, de manière générale, avec le ministre, et que j'avais reçu son aval à cet égard. Le discours proposé au RCMI avait été examiné par le personnel du cabinet du ministre ainsi que par celui du bureau de la conseillère à la sécurité nationale (CSN). Je souligne que, bien entendu, aucune des paroles que j'ai prononcées pendant la période de questions n'avait fait l'objet d'un tel examen.

On m'a également demandé si le SCRS avait fourni à la CBC ou à d'autres médias des séances d'information « officieuses » ou « contextuelles » avant mon passage à l'émission The National. En mars 2009, mon prédécesseur a tenu une séance d'information générale au sujet du mandat du SCRS et du contexte de la menace dans lequel il évolue à l'intention de Brian Stewart, correspondant de la CBC. En prévision des entrevues, le SCRS et la CBC n'ont communiqué qu'au sujet de questions de logistique.

Le Comité a voulu savoir si j'avais discuté avec le ministre ou avec la CSN avant de m'expliquer sur les remarques que j'ai prononcées lors de mon entrevue avec la CBC. Il se trouve que j'ai consulté des membres du personnel du SCRS, du cabinet du ministre et du bureau de la CSN avant de clarifier mes remarques.

-2-

J'espère, par la présente, m'être acquitté de mon engagement à répondre aux questions non résolues soulevées lors de ma comparution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le greffier, mes salutations les plus distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Fadden', with a long horizontal flourish extending to the right.

Richard B. Fadden

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([séances nos 28, 32, 46, 59 et 61](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Kevin Sorenson, député

OPINION DISSIDENTE DES MEMBRES DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

À la demande de l'opposition, le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes a tenu des audiences pour discuter des déclarations faites en mars par Richard Fadden, directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Ces réunions, notamment celle tenue pendant une relâche parlementaire, ont monopolisé considérablement de ressources et, de l'avis des députés du parti ministériel, n'ont été rien de plus qu'une occasion pour la coalition de l'opposition de se faire du capital politique au détriment de la sécurité nationale.

Plutôt que de présenter une analyse réfléchie des enjeux soulevés au fil des délibérations du Comité, l'opposition majoritaire a produit un rapport qui tient très peu compte du déroulement réel des audiences et fait fi des témoignages recueillis, notamment de celui du directeur du SCRS. En conséquence, le Parti conservateur ne peut appuyer les recommandations incendiaires et inexactes formulées dans ce rapport.

La recommandation dans laquelle l'opposition demande que le Parlement blâme le ministre de la Sécurité publique et le premier ministre pour les déclarations faites par M. Fadden à l'occasion d'une entrevue illustre bien la nature incendiaire du rapport. Elle témoigne d'une inexactitude et d'un manque de logique, puisque le directeur a lui-même affirmé au Comité - lors de son témoignage, mais aussi par écrit - que ces propos avaient été tenus dans le cadre d'une séance de questions au pied levé et que ni le ministre, ni le premier ministre, ni les membres de leur personnel n'en avaient été informés à l'avance et ne les avaient approuvés au préalable.

Le 5 juillet 2010, faisant référence au ministre de la Sécurité publique et au premier ministre, la porte-parole du Bloc en matière de sécurité publique, Maria Mourani, a adressé la question suivante à M. Fadden : « Est-ce qu'ils étaient au courant du fait que vous alliez cibler des personnes sans vraiment les nommer? » M. Fadden a répondu : « Absolument pas, madame ». Par conséquent, les députés conservateurs tiennent à réitérer que les paroles précises de M. Fadden étaient de son cru et qu'elles ont été prononcées sans que le gouvernement n'en soit informé, ni ne les approuve au préalable.

L'opposition formule aussi une recommandation où elle demande que le premier ministre présente des excuses à la Chambre des communes pour les propos tenus par M. Fadden au sujet de la communauté chinoise canadienne. À l'instar du reste du rapport de l'opposition, pas un seul fait présenté au cours de l'étude du Comité ne permet de justifier cette recommandation. De même, l'observation selon laquelle « [a]ucun témoin qui a comparu devant le Comité n'a reconnu les dommages causés, entre autres à la communauté chinoise canadienne, par les allégations non fondées » ne s'appuie sur rien. Aucun représentant issu d'une communauté culturelle n'a comparu devant le Comité pour confirmer la véracité de cette affirmation. De plus, la question des répercussions possibles des déclarations de M. Fadden n'a jamais été abordée par les témoins entendus.

Les lecteurs remarqueront qu'il n'y a aucun élément de preuve à l'appui des allégations selon lesquelles les déclarations de M. Fadden auraient causé des dommages.

De plus, au cours de son témoignage, M^{me} Marie-Lucie Morin a déclaré ce qui suit :
« Monsieur le président, je conteste l'idée qui veut que nous remettons en question la loyauté de n'importe quel groupe de Canadiens lorsque nous discutons d'ingérence étrangère. En fait, si ces activités sont menées, je ferais valoir que les communautés sont des victimes et qu'elles ne devraient pas se sentir visées ». Il n'y a aucune preuve à l'appui de la conclusion selon laquelle M. Fadden a volontairement cherché à cibler les communautés culturelles. Toutefois, M. Fadden a effectivement dit regretter avoir été à l'origine de cette situation :

« [M]es remarques n'ont menacé d'aucune façon la sécurité nationale et c'est par pur manque d'attention de ma part que ces informations ont été rendues publiques. Je ne suis pas d'accord sur toutes les critiques qui ont été formulées, mais si mes remarques ont perturbé qui que ce soit, je le regrette. » (5 juillet 2010)

En outre, le Parti conservateur conteste la troisième recommandation proposée par la coalition de l'opposition : « Que le ministre de la Sécurité publique exige la démission de Richard Fadden pour avoir déclaré, dans un contexte qu'il contrôlait parfaitement, que notamment des ministres de deux provinces ainsi que des élus municipaux de la Colombie-Britannique étaient des agents d'influence de gouvernements étrangers, semant ainsi le doute sur la probité et l'intégrité de nombre d'élus et créant un climat de suspicion et de paranoïa. » Rien dans les témoignages recueillis lors des audiences ne permet de prouver que les propos de M. Fadden aient pu créer un tel climat ou avoir de telles conséquences. M. Fadden a même précisé que ses affirmations générales concernant l'influence étrangère s'appliquaient automatiquement à TOUTES les personnes exerçant une certaine influence :

« [I]l s'agissait d'un commentaire général sur l'ingérence étrangère. Comme je viens tout juste de le dire, s'il y a de l'ingérence étrangère dans notre pays, cela doit se faire auprès de personnes qui ont de l'influence. Donc, personne ne devrait être surpris du fait que cela met en cause des personnes qui détiennent une certaine autorité en matière de décisions politiques. » (5 juillet 2010)

Même si les députés du parti ministériel déplorent eux aussi le degré de détail des déclarations publiques de M. Fadden, ils ne souscrivent pas pour autant au rapport de la coalition de l'opposition parce que celui-ci fait fi de la réalité et comporte des recommandations irresponsables sur d'importants enjeux mettant en cause la sécurité nationale.

L'utilisation des questions de sécurité nationale et la dotation de postes de haut rang au sein de la fonction publique canadienne à des fins partisans sont des actes répréhensibles indignes d'un parti politique sérieux dans une démocratie moderne. La coalition de l'opposition a fait les deux; ce qui prouve hors de tout doute qu'aucun membre de la coalition n'est prêt à assumer la responsabilité de gouverner ou n'est capable de le faire.

L'obsession du secret

Le rapport

Le Bloc Québécois n'est nullement en désaccord avec le présent rapport qui fait bien ressortir l'obsession du secret qui caractérise ce gouvernement de même que sa capacité à manipuler la vérité pour atteindre ses objectifs, dont un, dans la présente affaire, était de jeter le discrédit sur la classe politique et certaines communautés ethnoculturelles.

Cependant, nous sommes d'avis que le rapport aurait gagné à être plus précis à sa page 4, au passage où il traite des questions auxquelles le Comité n'a pas reçu de précisions ou de réponses. En effet, dans son état actuel, nous croyons que le rapport pourrait induire un lecteur en erreur, car il laisse croire que les trois questions qu'il reprend sont les seules qui n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes. Or, au moins une question a été omise. Une question importante, car une éventuelle réponse positive pourrait indiquer qu'on a menti au Comité.

En effet, le 5 juillet 2010, Mme Mourani demandait à M. Fadden :

« Je vous demande si vous avez fait des demandes de mandats à la Cour fédérale pour pouvoir enquêter sur ces gens [les supposés agents d'influence], tout simplement. »

Puis elle ajoutait l'explication suivante :

« Monsieur Fadden, à partir du moment où vous aurez établi votre rapport, si nous apprenons que vous avez fait des demandes à la Cour fédérale, cela voudra dire que vous avez fait des demandes expresses au ministre pour faire la demande à la Cour fédérale, ce qui voudra aussi dire que ces cas sont déjà connus du ministre, et ce qui voudra également dire qu'à l'heure où l'on se parle, vous nous mentez. [...] »

Compte tenu de ce contexte, le Bloc Québécois suivra de près le dépôt du rapport de M. Fadden et tirera les conséquences qui s'imposent.

